

DATE DE PUBLICATION : 3 mai 2021

Le directeur des systèmes d'Information des Marchés et des infrastructures Européennes

### Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M<sup>me</sup> Sylvie GOULARD, seconde sous-gouverneure, le 18 mai 2020 ;

Vu la délégation de signature donnée par M<sup>me</sup> Nathalie AUFAUVRE, directeur général de la Stabilité financière et des Opérations, le 26 mai 2020 ;

Délégation permanente est donnée à M. Gilles BONAZZI, chef du service *Product Management Office*, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M<sup>me</sup> Pascale CONTAMINE, adjointe au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service *Product Management Office*.

Délégation permanente est donnée à M<sup>me</sup> Valérie BOUR, chef du service Transverse de RE ingénierie, mArché et politique Monétaire, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Nicolas BOUTEILLER, adjoint au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service Transverse de RE ingénierie, mArché et politique Monétaire.

Délégation permanente est donnée à M. Gilles MARY, chef du service *ECMS*, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service *ECMS*.

Délégation permanente est donnée à M<sup>me</sup> Hélène D EMMEREZ DE CHARMOY, chef du service *MAPS Services*, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service *MAPS Services*.

Délégation permanente est donnée à M. Nicolas DE LABARRE, chef du service INnovation et Support des Produits d'InfRastructure de paiement européen, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Christian LEROUX, adjoint au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service INnovation et Support des Produits d'InfRastructure de paiement européen.

Fait à Paris, le 3 mai 2021

Alain BUSAC